MICHELIN AIR SERVICES / **T :** 04.73.32.20.00 (siège à Clermont-Ferrand), compagnie aérienne de l’équipementier pneumatique, a été condamnée lundi par le conseil de prud’hommes pour licenciement abusif, discrimination sexuelle et harcèlement moral et sexuel sur une ancienne salariée. 630.000 € seront versés à la plaignante. La compagnie assure les navettes aériennes entre les sites du groupe. La plaignante, licenciée pour inaptitude suite à une dépression, a également été déclarée inapte pour l’aviation civile, elle ne pourra plus jamais piloter. L’accusation a plaidé la perte de chance d’une carrière entière. L’entreprise pourrait faire appel de tout ou partie de la condamnation.
www.michelin.fr